

Objectifs et horizons de placement

Définir ses objectifs de placement est essentiel pour apprécier le niveau global de son épargne au regard de son revenu disponible. Les objectifs une fois définis devront être cadencés dans le temps en leur accordant un horizon de placement propre pour y parvenir.

Les principaux objectifs des Français en matière de placement

Selon le baromètre AMF de l'épargne 2018, les principaux objectifs des Français s'agissant de l'épargne sont : l'épargne de précaution (83 %), la perte d'autonomie et les imprévus liés à la santé (respectivement 75 % et 77 %), l'épargne retraite (72 %), le financement de dépenses significatives : véhicule, équipement maison ... (72 %), l'aide financière à la famille (67 %), la transmission d'un héritage à un proche (60 %).

La constitution de cette épargne reste limitée notamment en raison d'un **manque de moyens**. Seuls 34 % des interrogés déclarent opérer des versements réguliers en matière d'épargne dont 49 % des versements programmés. En moyenne, l'enquête indique que 63 % des épargnants ont mis de côté entre 0 et 199 € / mois avec une moyenne globale de 227 €.

Quels horizons de placement pour satisfaire ces objectifs ?

L'épargne de précaution : un horizon à « court terme »

Parmi les différents objectifs identifiés, l'épargne de précaution doit être constituée le plus rapidement possible. Par-delà la nécessaire rapidité de constitution, son élaboration devra se réaliser sans risque financier principalement à partir des produits d'épargne réglementée : livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) ou encore Livret d'épargne populaire (LEP) pour les épargnants ne disposant que de faibles revenus et livrets jeunes pour ceux débutant leur vie d'épargnant. Le rendement de ces produits (0,75 % pour le livret A) étant très faible (aujourd'hui inférieur à l'inflation), un effort d'épargne significatif devra être réalisé. Cette épargne constituera la fameuse « poire pour la soif ». Idéalement, l'épargne ainsi constituée doit permettre de tenir au moins six mois sans salaire.

La perte d'autonomie et les imprévus liés à la santé, qui peuvent surgir à tout instant d'une vie, constituent une épargne à court terme qui doit être renforcée à moyen et long terme compte tenu de son vieillissement.

L'épargne destinée à financer des dépenses significatives (véhicule, équipement de la maison, placements « plaisir » ...) : un horizon à « moyen terme »

L'horizon moyen terme va de trois à huit ans environ et correspond à un grand nombre de produits financiers. Cela va de l'épargne logement (CEL et PEL), en passant par la souscription de parts de fonds et de SICAV et l'épargne salariale (PEE, PERCO) ... Ces produits sont plus rentables que les produits réglementés puisqu'ils intègrent une part de risque plus importante. Attention, ils sont également moins liquides : en cas de besoin urgent, il vous faudra attendre de quelques jours à quelques semaines pour récupérer tout ou partie des sommes placées.

Les objectifs d'épargne à horizon « long terme » :

La constitution d'une épargne retraite suffisante (le passage à la retraite s'accompagne souvent d'une baisse significative des revenus), l'aide financière à la famille ou encore la transmission d'un héritage sont des objectifs nécessitant un horizon de placement long. Parmi les éléments essentiels de la constitution d'une bonne retraite, l'achat d'une résidence principale est un projet d'épargne longue que vous pourrez difficilement réaliser sans crédit (épargne longue « forcée »). Le long terme est généralement considéré comme étant supérieur à huit ans. Les investissements nécessitant un horizon de long terme (l'assurance-vie, par exemple) sont en général plus rentables que les autres, mais ils comportent également une plus forte dose de risques. En outre, ils sont parfois moins liquides et peuvent nécessiter du temps pour se transformer en espèces sonnantes et trébuchantes.

Les actions, par exemple, sont plutôt considérées comme des produits de long terme même s'il est possible d'y faire de grosses plus-values à court terme. Cela ne signifie pas qu'il faille absolument les garder huit ans ou plus, mais que l'on risque, si l'on investit au mauvais moment (mais qui sait quand est le bon moment ?) de devoir attendre longtemps avant de retrouver sa mise initiale.